Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Guide d'utilisation

Service de dématérialisation du BOAMP

Procédures MPS acheteurs

Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative
DILA – 26 rue Desaix, 75272 Paris cedex 15

1 Objet du document

Mis en œuvre dans le programme « Dites le nous une fois », le Marché Public Simplifié (MPS) permet de faciliter la réponse aux marchés publics en autorisant les entreprises à candidater avec leur seul numéro SIRET, et selon le principe de l'attestation sur l'honneur.

L'expérimentation se distingue donc pour les entreprises qui candidatent à des marchés MPS par l'absence de fourniture des attestations fiscales et sociales dans leurs dossiers de réponse. Celles-ci sont récupérées directement par l'acheteur sur la base du numéro de SIRET communiqué par l'entreprise.

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats (notamment pour les entreprises étrangères qui ne disposent pas de SIRET), les entreprises qui soumissionnent aux consultations compatibles « MPS » gardent le choix entre candidater avec leur SIRET ou via l'applet de dépôt de plis.

Ce document vous montre étape par étape, et de manière illustrée, comment :

- ✓ Créer un marché « MPS »
- ✓ Suivre les candidatures « MPS »
- ✓ Accéder aux candidatures « MPS »

Table des matières

1 OBJET DU DOCUMENT 2

2 CREATION D'UNE PROCEDURE MPS 4

3 SUIVI D'UNE PROCEDURE MPS 5

4 ACCES AUX CANDIDATURES MPS 6

2 Création d'une procédure MPS

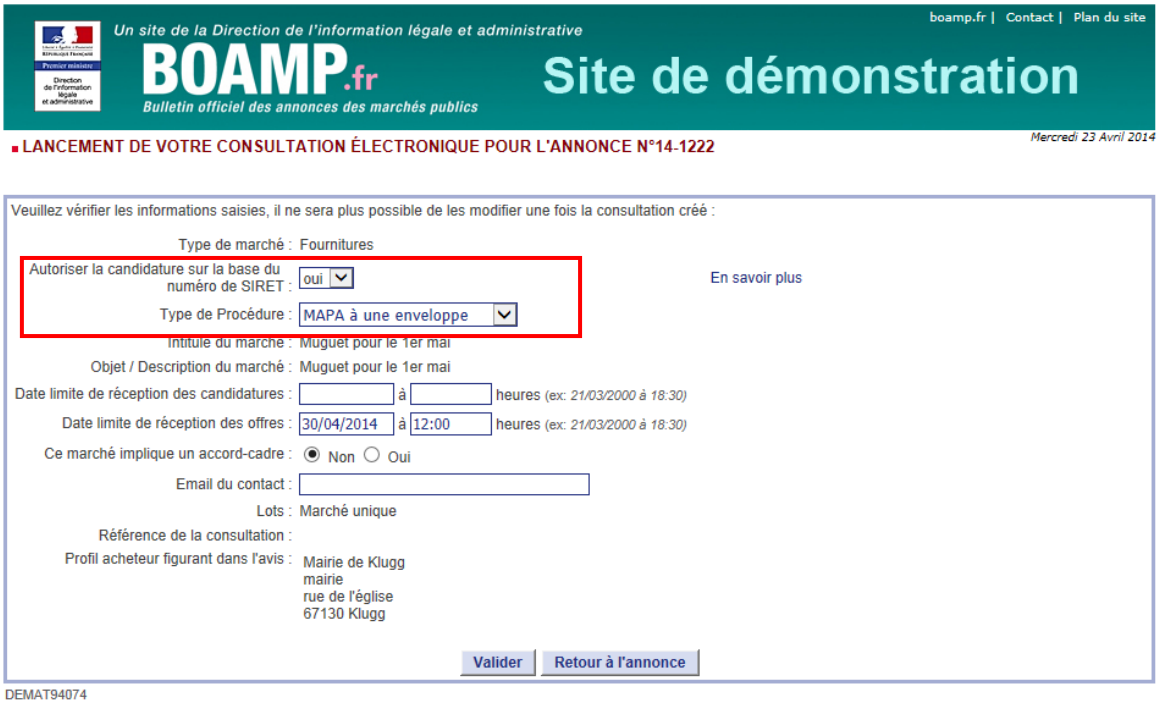
La création d'une procédure MPS sur le BOAMP est possible suite à la saisie de l'avis de marché correspondant. Vous devez donc au préalable :

- ✓ Vous connecter ou créer un compte sur saisie.boamp.fr,
- ✓ Saisir l'avis de marché correspondant à l'appel d'offre (formulaire MAPA),
- ✓ Valider l'avis et demander la dématérialisation de la consultation électronique.

La déclaration de la procédure « MPS » s'effectue suite au choix du lancement de la consultation électronique sur le BOAMP, sur l'écran « Lancement de votre consultation électronique pour l'annonce XXX ».

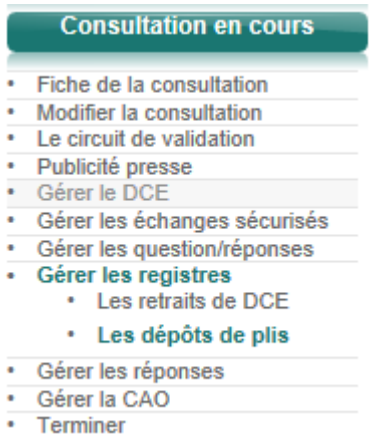
Vous devez alors :

- ✓ Autoriser la candidature sur la base du numéro Siret,
- ✓ Choisir le type de procédure MAPA à une enveloppe



3 Suivi d'une procédure MPS

Les acheteurs peuvent vérifier si des plis MPS ont été déposés sur leur consultation en consultant le registre des dépôts de plis. Ce dernier est accessible à partir du menu de gauche de la consultation.



Les dépôts MPS se distinguent par la présence du logo « MPS » dans la colonne « Type » du tableau de suivi de dépôts de plis.



4 Accès aux candidatures MPS

Une fois l'ouverture des offres réalisée, l'acheteur a la possibilité de consulter les candidatures déposées au format MPS en cliquant sur le lien « Candidatures MPS » du menu de gauche.

